

Sanofi va acquérir Origimm Biotechnology et s'engage dans le traitement de l'acné par l'immunothérapie vaccinale

- * Origimm est spécialisée dans la recherche et le développement d'antigènes qui visent à moduler la réponse immunitaire dans les maladies de la peau associées au microbiote cutané.
- * Cette transaction enrichit le portefeuille de développement de Sanofi d'un candidat-vaccin contre l'acné vulgaire qui touche des millions de personnes dans le monde – potentiellement le premier de sa classe pharmacothérapeutique.
- * Sanofi va capitaliser sur sa plateforme ARNm nouvelle génération pour réaliser tout le potentiel de ce candidat-vaccin.

PARIS et VIENNE – Le 1^{er} décembre 2021 – Sanofi annonce aujourd'hui la signature d'un accord portant sur l'acquisition d'Origimm Biotechnology GmbH, une entreprise de biotechnologie autrichienne à capitaux privés, spécialisée dans la découverte de composants virulents du microbiote cutané et le développement d'antigènes issus de bactéries à l'origine de maladies de la peau, comme l'acné. Avec cette acquisition, Sanofi poursuit l'exécution de sa stratégie globale *Play to Win*, la recherche des opportunités de croissance et le développement d'un portefeuille de candidats-vaccins de tout premier plan.

Cette opération permettra d'ajouter ORI-001 au portefeuille de projets au stade de développement précoce de Sanofi. ORI-001 est un candidat-vaccin thérapeutique contre l'acné à base de protéines recombinantes qui fait l'objet d'un essai clinique préliminaire depuis le troisième trimestre de 2021. Parallèlement, Sanofi s'emploie à développer d'autres versions d'antigènes et à capitaliser sur sa plateforme ARNm nouvelle génération, avec le lancement d'un essai clinique de phase I/II prévu en 2023.

« L'acquisition d'Origimm enrichit notre portefeuille de R&D Vaccins d'un premier candidat-vaccin contre l'acné, un besoin médical important pour des millions d'adolescents et d'adultes », a indiqué Thomas Triomphe, Vice-Président Exécutif et Responsable Monde de Sanofi Pasteur. *« Origimm élargit le champ d'expertise de Sanofi et lui apporte sa connaissance approfondie du microbiote de la peau et de l'immunologie cutanée. Nous sommes impatients de réaliser tout le potentiel de ce candidat. »*

L'acné est une maladie de la peau très répandue et stigmatisante qui touche des millions de personnes dans le monde et peut avoir des répercussions psychologiques importantes chez les adolescents comme chez les adultes, sachant que 10 % d'entre eux subissent

encore des épisodes acnéiques après l'âge de 50 ans¹. La bactérie *Cutibacterium acnes* joue un rôle central dans le développement de l'acné modérée à sévère et il n'existe à ce jour aucun traitement satisfaisant qui soit hautement efficace et présente un profil de tolérance acceptable.

« Nous sommes impatients de combiner notre expertise et nos forces pour continuer à développer des solutions innovantes pour la prévention et le traitement des maladies associées au microbiote de la peau, telles que l'acné », a ajouté Sanya Selak, Ph.D., fondatrice et Directrice Générale et Scientifique d'Origimm. « Avec un partenaire aussi solide que Sanofi, nous nous efforcerons de changer de paradigme dans le traitement des maladies de la peau et de nombreux autres troubles et infections associés au microbiote cutané, pour lesquels les solutions médicales actuelles sont inadéquates. »

La clôture de cette acquisition devrait intervenir début décembre 2021.

À propos de Origimm

Origimm (« Origins of Immunity ») est une entreprise de biotechnologie spécialisée dans la recherche et le développement d'antigènes vaccinaux et de molécules cibles pour la prévention et le traitement de maladies et infections causées par la flore microbienne cutanée.

À propos de Sanofi

La vocation de Sanofi est d'accompagner celles et ceux confrontés à des difficultés de santé. Entreprise biopharmaceutique mondiale spécialisée dans la santé humaine, nous prévenons les maladies avec nos vaccins et proposons des traitements innovants. Nous accompagnons tant ceux qui sont atteints de maladies rares, que les millions de personnes souffrant d'une maladie chronique.

Sanofi et ses plus de 100 000 collaborateurs dans 100 pays transforment l'innovation scientifique en solutions de santé partout dans le monde.

Relations médias Sanofi

Sandrine Guendoul

Tél.: +33 (0)6 25 09 14 25

Sandrine.Guendoul@sanofi.com

Sally Bain

Tél.: +1 (617) 834-6026

Sally.Bain@sanofi.com

Victor Rouault

Tél.: +33 (0)6 70 93 71 40

Victor.Rouault@sanofi.com

¹ J Invest Dermatol. 2009. 129(9) :2136-41; N Z Med J. 1995. 108(1004):2879; J Am Acad Dermatol. 200. 51):56-9

Relations Investisseurs – Paris

Eva Schaefer-Jansen
Arnaud Delepine
Nathalie Pham

Relations Investisseurs – Amérique du Nord

Felix Lauscher

Tél.: +33 (0)1 53 77 45 45

investor.relations@sanofi.com

<https://www.sanofi.com/en/investors/contact>

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, le fait que les produits candidats s'ils sont approuvés pourraient ne pas rencontrer un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité de Sanofi à saisir des opportunités de croissance externe et à finaliser les transactions y relatives, l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt, l'instabilité des conditions économiques et de marché, des initiatives de maîtrise des coûts et leur évolution, l'impact que le COVID-19 aura sur Sanofi, ses clients, fournisseurs et partenaires et leur situation financière, ainsi que sur ses employés et sur l'économie mondiale. Tout impact significatif sur ces derniers pourrait négativement impacter Sanofi. La situation évolue rapidement et d'autres conséquences que nous ignorons pourraient apparaître et exacerber les risques précédemment identifiés. Ces risques et incertitudes incluent aussi ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du Document d'enregistrement universel 2020 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2020 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.